

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 27      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le *vendredi 19 janvier 2018* s'est réuni le jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, ANGELY Lydie, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, MARCHAND Jean-Pierre, SPECOGNA Marilyn, Hervé BROUILLON, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, BRETAGNE Karine, FIGUÈS Fatima, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de FIGUES Fatima à MAHIEU Anne, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES CHARLES à CERUTI Michel

-----

**A.22**

**Demande de remise gracieuse d'une inscription au Conservatoire « Maurice-Ravel »**

Vu les dispositions de la délibération 95L.11 « Remboursement des droits d'inscription à l'école de musique » du 22 décembre 1995,

Considérant la demande de remise gracieuse formulée par Madame BOUNOUARA Nawal pour l'année scolaire 2016-2017, au conservatoire « Maurice-Ravel ».

Considérant l'avis favorable de la commission Culture du 9 janvier 2018 pour l'accord d'une remise gracieuse exceptionnelle de la somme restant due soit 104 €.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Décide** d'annuler les droits d'inscriptions au conservatoire au nom de BOUNOUARA Nawal, pour l'année scolaire 2016/2017.

**Précise** que la somme est de 104 €

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 -  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 29 janvier 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 31/01/2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 01/02/2018.

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

